

# Le financement des entreprises

## L'ESSENTIEL

Qu'elle soit petite ou grande, publique, privée, multinationale ou coopérative, *start-up* ou agissant dans un secteur traditionnel, **une entreprise est comme tous les projets : elle doit être financée**. Lors de sa création, puis pour assurer la trésorerie quotidienne, faire de nouveaux investissements, se développer, une entreprise peut trouver des fonds :

- dans sa propre épargne grâce à l'**autofinancement** ;
- auprès des **banques** sous la forme de **crédit** ;
- sur les **marchés financiers** par l'émission d'**actions** ou d'**obligations**.

**En France, les entreprises, et en particulier les PME (petites et moyennes entreprises), se financent en majeure partie auprès des banques.** Dans d'autres pays comme les États-Unis, le financement par les marchés financiers occupe une place plus importante, car les ménages investissent davantage dans les fonds propres des entreprises, ce qui favorise le développement d'activités innovantes.

Les entreprises peuvent également se faire crédit entre elles : c'est une autre source de financement non négligeable en France.

D'autres formes de financement se développent, parallèlement aux banques et aux marchés traditionnels, ce qui permet aux entreprises de renforcer leur indépendance et de bénéficier de ressources provenant d'investisseurs prêts à prendre plus de risques : les **fonds d'investissement**, ou les particuliers *via* des plates-formes de « **financement participatif** » (*crowdfunding*) par exemple.

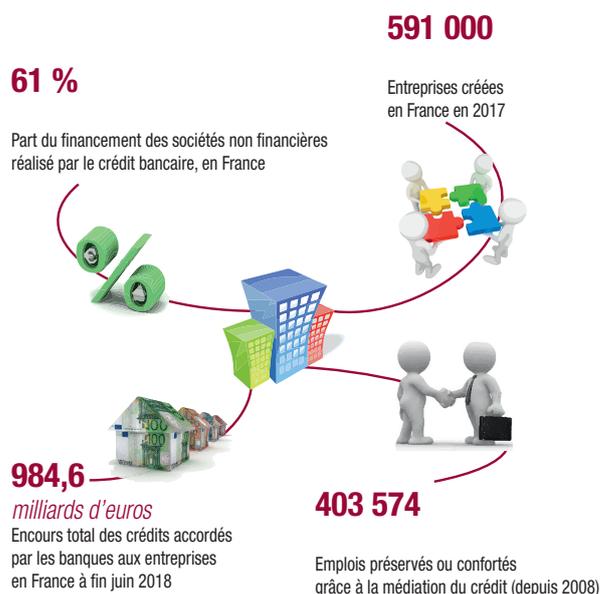
Pour faciliter la croissance, les organismes publics (BPI France, Banque européenne d'investissement) interviennent également sous forme de crédits, subventions ou garanties.

**La Banque de France agit comme un facilitateur** du financement des entreprises : elle ne consent aucun prêt, mais elle maintient la stabilité des prix et veille sur la stabilité financière, garantissant ainsi un contexte monétaire et financier favorable. Elle participe à l'amélioration constante des modalités du financement bancaire, par exemple grâce à la **cotation des entreprises** ou la **médiation du crédit** (voir *Comprendre*).

## UN PEU D'HISTOIRE

- La comptabilité et le crédit sont aussi anciens que l'invention de l'écriture, au Moyen-Orient en 3 300 av. J.-C.
- Dans la Rome antique, le prêt à intérêt est déjà pratiqué par les sénateurs et les chevaliers, mais l'entrepreneuriat est limité par les règlements.
- En France, la première société par actions est créée à Toulouse vers 1250. La première bourse de commerce est créée à Bruges en 1309 et la Bourse de Paris en 1724.
- Le *Code de commerce* de 1807 définit trois types d'entreprises : la société en nom collectif (les participants sont associés et également responsables), la société en commandite (où les commanditaires ne font qu'apporter leur capital) et la société anonyme (où le capital est formé par des actions qui peuvent être cotées en Bourse).
- Initialement, les entreprises industrielles se développent grâce à des capitaux d'origine familiale, mais les innovations qui ont lieu au cours du XIX<sup>e</sup> siècle mobilisent de plus en plus de capitaux. Les premières banques d'affaires font leur apparition (Barings, Schroeders, Rothschild, J.P. Morgan).
- Depuis, de nombreux autres types de sociétés sont apparus, notamment grâce à la loi de 1867 sur les sociétés commerciales qui a permis de limiter la responsabilité des associés et de favoriser l'essor du commerce et de l'industrie.
- Depuis les années 1970, le développement des marchés financiers a facilité le financement des entreprises.

## QUELQUES CHIFFRES



Sources : Banque de France, INSEE, Rapport d'activité de la médiation du crédit.

## COMPRENDRE

### La cotation des entreprises par la Banque de France

La Banque de France mesure la capacité des entreprises à honorer leurs engagements financiers à un horizon de trois ans. Elle leur attribue en conséquence une « notation », appelée « cotation ». Une bonne cotation facilite l'obtention d'un crédit par l'entreprise. Fin 2017, plus de 261 000 entreprises bénéficiaient d'une cotation de la Banque de France.

### La médiation du crédit

La médiation du crédit permet à une entreprise confrontée à des difficultés de financement (par exemple un refus de crédit, de garantie, ou de rééchelonnement d'une dette) de faire appel à la succursale Banque de France de son département. Si la demande est recevable, le médiateur peut réunir les partenaires financiers de l'entreprise et proposer des solutions. Depuis le lancement du dispositif en 2008, plus de 22 000 entreprises ont pu surmonter un refus initial de financement.

### Les banques centrales et le financement des entreprises

Les banques centrales n'accordent pas de crédit aux entreprises mais elles contribuent au bon fonctionnement du financement de l'économie grâce à leur politique

monétaire. Leurs taux d'intérêt ont une influence sur le coût des emprunts des entreprises aux banques commerciales (voir « [Qu'est-ce que la politique monétaire ?](#) » et « [La politique monétaire conventionnelle en zone euro](#) »).

## LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET VOUS

**Les particuliers** ne sont pas toujours emprunteurs, ils sont parfois prêteurs. Lorsque vous placez vos économies, vous pouvez participer au financement des entreprises, tout en recherchant un rendement :

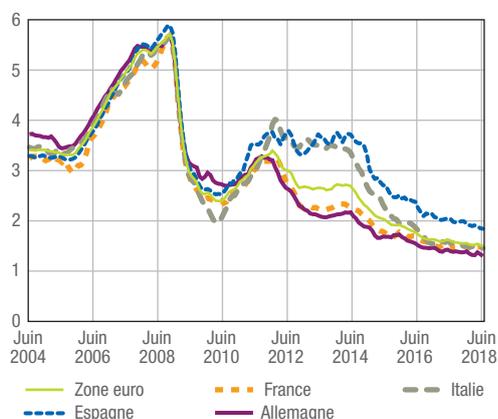
- en achetant des actions, des obligations, ou des parts d'organismes de placement collectif ;
- ou en prêtant directement, en utilisant par exemple une plate-forme de *crowdfunding* sur internet.

Si vous êtes **entrepreneur**, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement aux TPE (Très petites entreprises), d'un crédit ou d'un financement bancaire ou en capital destiné aux *start-up* : capital innovation, crédit amorçage, par exemple.

Prêteurs, emprunteurs et entrepreneurs : tous bénéficient de la bonne santé des entreprises, qui permet des prix plus compétitifs et un contexte économique favorable à l'emploi.

### Taux d'intérêt moyen des crédits nouveaux aux sociétés non financières (SNF)

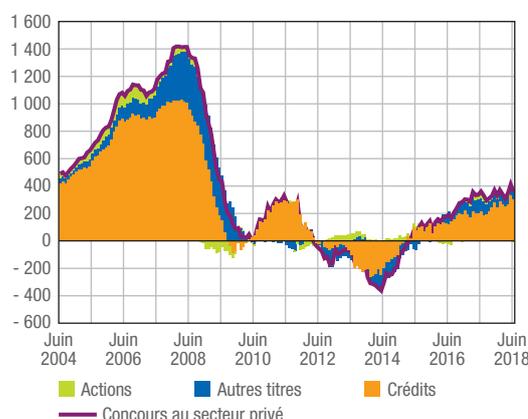
(moyenne mobile sur 3 mois, en %)



Sources : Banque de France, BCE.

### Concours au secteur privé en zone euro

(flux cumulés sur 12 mois, en milliards d'euros)



Source : Banque de France.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### À lire

- **Le financement de l'investissement des entreprises**, rapport au Premier ministre, F. Villeroy de Galhau, 2015
- **Financement de l'économie : de nouveaux canaux pour la croissance**, Revue de la stabilité financière n° 19, 2015 (Banque de France)
- **Le financement des entreprises**, Note d'information de la Banque de France, 2015
- **Renforcer le capital-risque français**, Note du Conseil d'analyse économique, 2016

### À voir

- **Le financement des entreprises**, Banque de France
- **Les sources de financement des entreprises**, Dessine-moi l'éco
- **La bourse et le financement des entreprises**, Dessine-moi l'éco
- **Le crowdfunding, ou l'économie du partage**, Futurmag - Arte
- **Vies d'entreprises**, Citéco

### Liens utiles

- **Référentiel des financements des entreprises**, Banque de France
- **Créer mon activité**, Mes questions d'argent
- **Trouver des financements pour son projet de création d'entreprise**, AFE
- **La cotation Banque de France**, Banque de France
- **Bpifrance** (site internet)
- **Comment se financer sans passer par les banques**, ministère de l'Économie et des Finances